



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Avril 2015**

L'an deux mille quinze, le 22 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

M. FLIPO Daniel Maire	M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint	Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint
M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint	Mme De FOMMERSVAULT Jacqueline - 4ème Adjoint	Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale
Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale	M. BERTO Thierry Conseiller Municipal	Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale
M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal	Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale	M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal
M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal	M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal	Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS

Mme NICOD Sylvie	Procuration donnée à Mr Fabrice BERNADET
Mr MALVEZIN Romain	Procuration donnée à Madame Jacqueline de FOMMERSVAULT
Mme PIOLET Cécile	Excusée

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Membres votant : 14
Date de convocation : 17 Avril 2015

Secrétaire de séance : Monsieur LOUGARE Jean-Michel

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 10 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Problème City-Stade

Le Maire fait part des problèmes liés à la fréquentation des jeunes sur le site du City-stade et qui ont engendré une plainte des riverains pour nuisances (présence de scooters, incivilités de certains jeunes, bruit des ballons, intrusion dans les propriétés...).

Le Maire indique que pour éviter ces nuisances, il a fait poser des grosses pierres en vue d'éloigner de la commune les importuns qui en sont à l'origine.

Suite à la pose de ces pierres, des administrés se sont plaints de cette initiative qui empêche les jeunes Castériots de profiter pleinement du site du city-stade.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de s'exprimer à ce sujet et de proposer des solutions qui puissent satisfaire toutes les parties intéressées.

Plusieurs propositions sont évoquées telles qu'un démontage total du site, un déplacement vers un endroit plus approprié, le maintien en l'état actuel...

Après débat, l'assemblée propose de provoquer une rencontre entre les riverains, les parents des jeunes concernés et la municipalité. La date du 06 mai 2015 à 20 H 30 en Mairie est arrêtée.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de laisser les pierres pour le moment et d'étudier la faisabilité du déplacement du city-stade.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents

Participation complémentaire à l'Association du Canal des Deux Mers

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 Mars 2015, il avait évoqué le projet de mise en place, par l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, d'un Contrat d'Itinéraire à Vélo (V80) le long du canal des 2 Mers de Bordeaux à Sète, contrat s'inscrivant dans le développement du schéma national de Vélo Route.

Il précise que l'engagement financier de l'association pour le développement de ce schéma s'élève à 30.000 € sur 3 ans à raison de 10.000 € par an à compter de 2014 et que le Conseil d'Administration a décidé d'interpeller les communes adhérentes pour solliciter une participation complémentaire de 50,00 € par commune pour assurer le financement afférent à l'exercice 2014, les participations pour 2015 et 2016 seront, quant à elles, définies lors d'une prochaine assemblée générale.

Compte tenu de l'enjeu touristique lié à ce schéma national Vélo Route, le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à verser la participation complémentaire de 50 € à l'Association des Communes du canal des Deux Mers, au titre de l'exercice 2014.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de verser une participation complémentaire de 50,00 € à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers au titre de l'exercice 2014 et AUTORISE le Maire à régler la dépense afférente à cette décision.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Loyer du logement « maison communale dite Marin » place de l'église

Le Maire rappelle que suite au départ du locataire de la maison communale dite « MARIN » sise 1 Place de l'Eglise, et qu'après travaux réalisés par les services techniques de la commune, la Maison d'Assistantes Maternelles « MAM STRAM GRAM » nous a sollicité pour louer cet immeuble afin d'y exercer leur activité d'assistantes maternelles.

L'immeuble étant conforme à la législation en vigueur pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles, il convient désormais de fixer le loyer en prenant en compte les travaux entrepris.

Le Maire propose donc de fixer le loyer à 525 € par mois et de louer cet immeuble à la Maison d'Assistantes Maternelles MAM STRAM GRAM à compter du 1^{er} Juin 2015.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de fixer le loyer de l'immeuble communal dit« MAISON MARIN » sise 1 Place de l'Eglise à 525 € par mois et ACCEPTE de louer cet immeuble à la Maison d'Assistantes Maternelles « MAM STRAM GRAM » à compter du 1^{er} Juin 2015.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Informations diverses

1/ Le Maire fait un point sur les différents projets en cours actuellement.

2/ Le Maire informe de sa rencontre avec MM MSALMI et BIBENS en vue du déplacement de leurs activités sur un « commerce multiple rural à côté de la pharmacie. Il précise que ce projet doit se faire à l'initiative des commerçants même s'il peut y avoir un accompagnement de la Mairie dans le montage du dossier avec les services de la CDC du Sud Gironde (programme Leader, Contrat Territorial Région Aquitaine)

3/ Concernant le Cercle de la Concorde, le Tribunal Administratif n'a toujours pas donné de réponse sur le recours déposé par l'ex Association.

4/ Autorisation est donnée pour le stationnement des véhicules sur le terrain communal situé en face au stade des charmillles les 1^{er} et 02 Mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Signature des membres présents à la séance du 22 Avril 2015